Budget COMMUNAL - Exercice 2021

Cette année, comme cela nous est déjà arrivé en 2018, le Compte ADMINISTRATIF, fait apparaître en section INVESTISSEMENT un déficit de près de 40 000 €. Ce dernier est facilement explicable, en raison de retards de remboursement d'aides de l'état, de subventions départementales ou de fonds de concours communautaires que nous n'avons pas encore encaissés. Certes, nous aurions pu, comme la loi nous le permet, les intégrer de fait dans les comptes communaux mais, depuis 2014, nous nous attachons au principe de ne comptabiliser que les euros « sonnants et trébuchants » !

Il est vrai qu'en 2021, la commune a largement investi dans des opérations de belle ampleur et nécessaires : la nouvelle salle de classe, l'extension de la cantine et la délocalisation de la garderie et l'aire de jeux à l'école, celle d'*El raco d'en Patufet* sous l'église … Nous avons réalisé ces nouveaux équipements structurants avec les moyens qui sont les nôtres !

Avec une section de FONCTIONNEMENT, quant à elle, excédentaire de près de 45 000 €, le résultat de clôture de l'année 2021, avec les reports antérieurs, reste bénéficiaire à hauteur de près de 447 000 € de fonds propres.

Sur le mandat, nous continuerons à gérer le budget communal avec parcimonie, à investir sainement et efficacement, sans perdre de vue l'intérêt général, le bien être de nos administré.es et surtout en respectant nos finances publiques .

Jardins de la Résistance - Pierre PALAU … les travaux avancent !

Dans la lettre d'information précédente, nous vous parlions du nouvel aménagement prévu dans les jardins de l'Eglise St André. Aujourd'hui, les travaux en maçonnerie, réalisés en régie municipale, sont en cours d'exécution.

A terme, après la réalisation de la rampe d'accès, des futures jardinières et d'une pergola métallique, le réaménagement et la modernisation des cheminements sont également prévus en régie. La vue d'ensemble de ce projet conçu par l'atelier paysagiste GINJAUME, est téléchargeable sur *banyulsdelsaspres.fr* sur le lien suivant :

https://banyulsdelsaspres.fr/requalification-des-alentours-de-leglise-saint-andre/

Edition 2022 du BUGDET PARTICIPATIF

L'édition 2022 du BUDGET PARTICIPATIF est rentrée dans sa 2ème phase : le dépôt des idées de projet s'est récemment achevée le 30 Avril dernier.

Les dossiers déposés avant la mi-avril ont été présentés en séance publique du CM du 11 avril dernier. Le Comité de Pilotage s'est réuni le 25 avril dernier. Ses membres mettront à profit le mois de Mai pour finaliser la sélection des projets, étudier leur recevabilité et leur estimation et enfin vous les soumettre au vote.

<u>Les éligibles seront soumis au vote des banyulenc.ques durant de mois de Juin 2022</u>

AVRIL/MAI 2022 **Lettre d'information N°36**

Chaque année, à la même époque, chaque commune doit présenter ses comptes administratifs et de gestion sur l'année écoulée N-1. Ceux de Banyuls dels Aspres l'ont été non seulement au préalable en Commission des Finances mais aussi en Conseil Municipal le 30 mars dernier. Depuis 2014, nous nous appliquons à le faire en responsabilité, en toute transparence et en toute sincérité.

Cette année, le pragmatisme et la vision que nous pouvons avoir sur les réformes à venir, nous obligent à réajuster des orientations que nous avions pu maintenir par le passé. En effet, dans la conjoncture actuelle, après avoir fait le choix politique de ne pas les augmenter depuis 2014, les taux d'imposition locaux sur les fonciers bâti et non bâti ont été raisonnablement revus à la hausse. La décision a été votée, à la majorité, de porter la TFB de 34,69 % à 35,69 %, ce qui représenterait pour un foyer fiscal une augmentation de 20 à 25 €/an. La TFNB, elle aussi, a été augmentée dans les mêmes proportions, de 43,09 % à 44,33 %. Il est à noter que ces ajustements communaux restent bien inférieurs aux taux pratiqués sur 3 communes limitrophes, toutes à plus de 37 % de TFB et, pour 2 d'entre elles à plus de 68 % sur la TFNB. Les retombées fiscales attendues de cette augmentation mesurée, moins de 15 000 €, permettent néanmoins de pérenniser notre Dotation Globale de Fonctionnement annuelle, allouée par l'Etat, conditionnée et proportionnelle aux taux d'imposition de chaque commune française.

Les Présidentielles passées, avant et après les prochaines Législatives, de nouvelles orientations politiques, sociales et environnementales vont être mises en place. A l'échelle locale, depuis 2014, toujours avec envie et détermination, nous réfléchissons rural pour agir global, à maintenir pour BANYULS dels ASPRES, son attractivité et son rayonnement sur le territoire.

NOUVELLE enquête Insee - Mesurer pour comprendre

L'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue, sur tout le territoire français, régulièrement sur toute l'année de nombreuses enquêtes statistiques, sociétales et démographiques.

Comme l'an dernier, il se pourrait que des enquêteurs prennent contact avec des administré.es sur la commune. Leurs investigations dureraient jusqu'à la mi-juillet 2022.

Nous vous remercions par avance de votre participation et de votre contribution. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation. (CNIL/RGPD).

MAISON France SERVICES : Permanences sur la commune

Pour être plus proche de chez vous, la *MAISON France SERVICES* communautaire se mobilise pour des permanences sur la commune. Ses agents y sont présents tous les 1er LUNDIS du mois de 14h00 à 17H00 et le Conseiller Numérique Départemental, quant à lui, vous y attend pour vous accompagner dans vos démarches numériques tous les MARDIS de 13h30 à 15h30.

Les prises de RdV et tous les renseignements restent à prendre DIRECTEMENT auprès de la *MAISON France SERVICES* au 04.30.44.48.79. ou sur le site mfs@cc-aspres.fr

Tribune « AGIR ENSEMBLE POUR BDA » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.

Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

Le budget prévisionnel proposé pour l'année 2022 est, sans surprise la reconduction des budgets des années précédentes, exception faite de la hausse de la taxe foncière de 1% à laquelle nous nous sommes opposés. Nous y retrouvons un excédent en investissement comme les années précédentes. Certes, la municipalité poursuit le travail d'améliorations ponctuelles du village et l'entretien de ses structures existantes. Mais en parallèle, la création d'un nouveau lotissement rue de l'Amouré amenant 75 logements puis l'urbanisation de la partie haute de la Cave Coopérative et l'écoquartier sur le champ Marty amèneront un accroissement de population et donc du nombre de jeunes accueillis à l'horizon 2024. Il est fort à parier que l'agrandissement de l'école par la mise en place de deux bâtiments modulaires et donc provisoire, ne suffira pas à répondre aux attentes légitimes d'un accueil de qualité pour nos enfants. Assurément, ces investissements répondent à l'urgence mais à terme ils seront également générateurs de coûts supplémentaires, lorsqu'il faudra les déplacer pour les positionner sur le stade, tel que l'envisage notre Maire.

Pourquoi attendre pour lancer les études nécessaires à la réalisation d'un agrandissement pérenne de l'école par la création d'un centre d'accueil périscolaire comprenant la restauration scolaire et le centre de loisirs ?

Enfin, malgré l'abandon du projet sur Brouilla, la municipalité poursuit les études avec ENGIE pour la mise en place de trois éoliennes sur le site des Calçades, espérant ainsi des retombées financières conséquentes pour la commune, et ce au détriment des habitants, de l'environnement, et de la faune. La municipalité milite pour les Energies Renouvelables et prône l'écologie mais à ce jour, aucune action simple comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux n'a été entreprise.

Finalement, pourquoi augmenter la taxe foncière pour un apport annuel évalué à 14 000 euros alors que les investissements restent limités, permettant à la commune de thésauriser chaque année ?

Vos élus AGIR ENSEMBLE, toujours à votre écoute.

Aixeca't pel teu mercat - Aides aux Ambulants Alimentaires

Nous vous en parlions le mois dernier, nous l'avons fait ! La Municipalité encourage tous les Banyulencs à faire vivre et dynamiser davantage le marché hebdomadaire du Mercredi, à consommer local chez les exposants habituels et chez le primeur du vendredi matin.

Dans la continuité de ce qui est mis en place depuis 2014 pour aider et encourager nos artisans locaux alimentaires, la mairie met à la disposition de toutes les Banyulencques et tous les Banyulencs des coupons *Aixeca't pel teu mercat* de 5 € maximum par foyer, par mois.

Jusqu'au 1er juin 2022 inclus, à l'accueil de la Mairie, ils restent nominatifs et sont remis à l'unité, sur justificatif de domicile et présentation de la Carte d'Identité. Ils ne sont ni cumulables, ni remboursables et soumis à une valeur d'achat minimum de 20 € par artisan. Toute demande peut se faire par téléphone au 04.68.21.72.17 ou par mail.

Vous avez prévu des TRAVAUX ? Quelle demande ? Quel type de dossier ?

Devant certains constats récemment effectués, il nous semble important de rappeler à tout un chacun les principales règles à respecter en matière de démarches liées aux opérations d'urbanisme, notamment dans les nouveaux lotissements. Si toutefois, chez vous, des doutes subsistent, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie car, dans certains cas précis, la question PC ou DP ne se pose même pas : Seul le PC s'impose à vous ou/et aux professionnels qui réalisent les travaux.

Ci-contre un schéma représentant les différentes situations dans lesquelles il est nécessaire de choisir entre le dépôt d'une demande de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable de travaux.

Nous vous rappelons que BdA reste soumis, depuis Juillet 2013, au règlement de son PLU. Ce dernier est consultable sur le site www.banyulsdelsaspres.fr ou en mairie.

Par ailleurs, le 7 mars dernier, les élu.es du CM ont décidé de ratifier la Charte de Mobilisation et de Coordination dans le cadre de la LUTTE contre la CABANISATION, portée par la Préfecture des P.O.